

## PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 13 septembre 2016

## **Invitation presse**

Malgré une baisse significative de nouveaux cas chaque semaine, l'épidémie de Zika est toujours active en Martinique.

En période d'épidémie de dengue, de chikungunya, de zika, la lutte contre le dépôt sauvage de véhicules hors d'usage (VHU) est un enjeu de santé publique ; les VHU représentant des gîtes larvaires importants.

Pour accompagner les communes, l'Etat a financé le retrait de 1 000 VHU. L'association Entreprises-Environnement, représentant les éco-organismes en Martinique et des filières locales pour le recyclage des déchets ménagers et professionnels, a été mandatée pour collecter ces 1 000 VHU, en lien avec les communes.

A ce jour, la collecte a eu lieu dans les communes de : Ajoupa-Bouillon, Basse-Pointe, Carbet, Fort-de-France, Lamentin, François, Trois-Ilets, Saint-Esprit, Rivière-Pilote, Robert, Marigot, Prêcheur, Schœlcher, Vauclin, Macouba, Lorrain, Ducos, Gros-Morne, Rivière-Salée, Saint-Pierre. Cette collecte continue dans les communes du sud.

Malheureusement, il est régulièrement constaté par l'association le retour de nouveaux VHU après collecte dans certaines communes (Fort-de-France, Lamentin, Schœlcher, François, Robert par exemple).

Les VHU sont considérés comme des déchets dangereux au sens du code de l'environnement. En vertu de l'article L.541-46 du Code de l'environnement, les propriétaires d'un VHU ont obligation de céder celui-ci à des opérateurs agréés, sous peine d'encourir une sanction maximum de deux ans d'emprisonnement et de 75 000€ d'amende. Est puni de la même peine, l'abandon de déchets sur la voie publique. Il faut rappeler que la remise d'un VHU à un démolisseur agréé est gratuite.

Un appel à la responsabilité collective est à nouveau lancé pour lutter contre l'épidémie de zika et aussi pour lutter contre ce fléau environnemental.

La presse est invitée à une nouvelle opération de collecte, au Marin, mercredi 14 septembre 2016, à 9h au Marin, quartier La Agnes, Duprey et Montgérald, en présence de la 1<sup>ère</sup> adjointe au maire et du représentant de la DEAL.

CONTACT SUR PLACE: 0696 321213 et 0696 794429

Pour en savoir plus sur le traitement des VHU :

http://www.martinique.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/GUIDE\_ADEME\_VHU\_cle21c5e1.pdf

Contacts réservés aux médias :

Nathalie Champlong 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42 nathalie.champlong@martinique.pref.gouv.fr Ghislaine ANGLIONIN 05-96-39-39-21 ou 06-96-23-19-93 – ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr L'Etat en Martinique

Sur internet : www.martinique.pref.gouv.fr et sur Facebook : Prefet de la martinique